

A la lumière des mesures prises par le gouvernement fédéral belge pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19, bpost SA recommande vivement à ses actionnaires de ne pas participer à l'Assemblée Générale Spéciale des actionnaires en personne mais de participer digitalement ou de voter par voie électronique, par procuration ou par correspondance.
Il relève de la responsabilité de bpost SA de limiter les risques pour la santé de ses actionnaires, prestataires de service et employés, tout en garantissant aux actionnaires leur droit de vote.



bpost

Société anonyme de droit public

Centre Monnaie, 1000 Bruxelles

N° d'entreprise 214.596.464 (RPM Bruxelles)

("bpost SA")

VOTE PAR CORRESPONDANCE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE DES ACTIONNAIRES

DU 15 SEPTEMBRE 2021

Ce formulaire papier dûment complété, daté et signé doit être retourné pour le **9 septembre 2021 à 16h00** (heure belge) au plus tard à :

Euroclear Belgium

E-mail: ebe.issuer@euroclear.com

Les formulaires de vote reçus en retard ou ne répondant pas aux formalités requises seront refusés.

Le/la soussigné(e) (nom et prénom/dénomination de la société) :

.....

Valablement représenté(e) par (nom et prénom, fonction) – à ne compléter que si la soussignée est une personne morale :

.....

Domicilié(e) à/dont le siège est établi à:

.....

Propriétaire
de

.....

quantité

actions dématérialisées (*)
actions nominatives (*)

de bpost SA

(*) biffer la mention inutile

vote, par correspondance, avec tous les votes attachés aux actions susmentionnées, comme suit concernant les résolutions mentionnées ci-après, lors de l'Assemblée Générale Spéciale des actionnaires de bpost SA qui se tiendra à Bruxelles le 15 septembre 2021 à 14h (heure belge) :

1. Administrateurs – Nomination.

Le 12 juillet 2021, sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Dirk Tirez en qualité de personne chargée de la gestion journalière ("CEO") de bpost SA, avec effet au 1^{er} juillet 2021 pour une durée de six ans.

Conformément à son droit de nomination en vertu de l'article 14, §2 des Statuts, l'Etat belge propose de nommer Monsieur Dirk Tirez en qualité d'administrateur pour une durée prenant fin après 6 ans à partir du 1er juillet 2021.

Conformément à la politique de rémunération de bpost, son mandat en qualité d'administrateur ne sera pas rémunéré.

Le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité de Rémunération et de Nomination, recommande de voter en faveur de la résolution proposée.

Le curriculum vitae de Monsieur Dirk Tirez est disponible sur le site Internet de bpost: <https://corporate.bpost.be/investors/shareholders-meetings/2021>.

Proposition de résolution :

L'Assemblée Générale des actionnaires nomme Monsieur Dirk Tirez en qualité d'administrateur, pour une durée prenant fin après 6 ans à partir du 1er juillet 2021. L'Assemblée Générale des actionnaires décide que son mandat d'administrateur ne sera pas rémunéré.

POUR	
-------------	--

CONTRE	
---------------	--

ABSTENTION	
-------------------	--

2. Procuration.

Proposition de résolution : l'Assemblée Générale des actionnaires confère un mandat spécial à Monsieur François Soenen et Madame Hélène Mespouille, chacun agissant individuellement et avec pouvoir de substitution, pour représenter bpost SA dans le cadre de l'accomplissement de toutes les formalités de dépôt et de publication nécessaires résultant de la résolution susmentionnée. A cet égard, chacun des mandataires est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles pour accomplir les formalités découlant des obligations de dépôt et de publication.

POUR	
-------------	--

CONTRE	
---------------	--

ABSTENTION	
-------------------	--

- I. Les actionnaires qui votent en retournant ce formulaire ne pourront plus, lors de l'Assemblée Générale Spéciale des actionnaires (l' « **Assemblée** »), voter en personne ou par procuration pour le nombre d'actions susmentionné.
- II. Le présent formulaire sera considéré intégralement nul et non avenue pour l'Assemblée si l'actionnaire n'a pas indiqué ci-dessus son choix concernant un ou plusieurs sujets inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée.
- III. Dans l'éventualité où l'Assemblée ne serait pas à même de délibérer valablement ou devrait être reportée pour quelque raison que ce soit, ce formulaire de vote par correspondance resterait valable pour toute assemblée ultérieure ayant le même ordre du jour ou un ordre du jour similaire à celui de l'Assemblée. Toutefois, cette disposition ne s'applique que si le soussigné a rempli en temps utile les formalités requises pour participer et prendre part au vote à ladite assemblée ultérieure.
- IV. Si la Société publie, au plus tard 31 aout 2021, un ordre du jour modifié pour l'Assemblée en vue d'inclure de nouveaux sujets ou des propositions de résolutions à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires, en vertu de l'article 7:130 du Code belge des sociétés et des associations, le présent formulaire de vote par correspondance restera valide pour les sujets repris à l'ordre du jour auxquels ils se rapportent, pour autant que le formulaire ait été valablement retourné selon les formalités requises avant publication de l'ordre du jour modifié. Nonobstant ce qui précède, les votes émis au moyen du présent formulaire concernant les sujets mentionnés à l'ordre du jour pour lesquels de nouvelles propositions de résolutions sont proposées, seront nuls et non avenues.

Fait à :

Le :

(signature(s))

Nom* :

Titre :

() Si la signature se fait pour le compte d'une société, veuillez préciser le nom, le prénom et le titre de la ou des personnes physiques signataires et de fournir les documents justificatifs attestant leurs pouvoirs de représentation. A défaut, le signataire déclare et garantit à bpost SA avoir les pleins pouvoirs pour signer ce formulaire pour le compte de l'actionnaire.*